



ARRÊTÉ N° 117/2024

Circulation interdite Sauf Riverains Voie Communale N°2 Les Charrières Du 16 au 17 juillet 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Lessard en date du 16 juillet 2024 d'interdire la circulation sur la vc2 les Charrières pour des travaux sur les réseaux AEP et EU du 16 au 17 juillet 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le renouvellement du réseau AEP et EU, la circulation sera interdite sauf riverains sur la VC2 les Charrières du 16 au 17 juillet 2024.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la rue du Tram.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LESSARD.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LESSARD.

Fait à QUÉVERT, le 16/07/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 16 juillet 2024